

**PROCES VERBAL DU 12 avril 2023**

**Ordre du jour :**

- Etude devis bornes incendie
- Etude devis changement compteurs d'eau
- Redevance d'occupation : ORANGE
- Vote des 4 taxes locales
- Autorisation de campagne pour souscription à la fondation du patrimoine
- Avis sur le projet de révision du schéma d'aménagement de l'Armançon
- Approbation des comptes de gestion 2022 (eau et communal)
- Approbation des comptes administratif 2022 (eau et communal)
- Vote des budgets 2023 (eau et communal)

**Affaires diverses**

L'an deux mil **vingt trois**, le 12 avril le conseil municipal convoqué, s'est réuni en **réunion ordinaire** à **20 heures 30** au nombre prescrit par la loi, dans la salle de réunion, sous la présidence de Monsieur **Emmanuel MATIVET**, Maire.

**Présents** : Ludovic LAVANTUREUX, Brigitte BOULOGNE Yves LAVADOUX, Bernard THINEY, Valérie LHOMME, Alain LEAU, Carole SAINTRAPT, François RINGUET, Carole SAINTRAPT, Sébastien DUJEU, Gilles POULAIN

Absent excusé :

Secrétaire de séance : **Bernard THINEY**

**ETUDE DEVIS BORNES INCENDIE**

Le conseil municipal après délibération accepte le devis de CDA de Colombes pour le remplacement de 3 bornes à incendie pour un montant TTC de 8412.00 € et charges le maire de signer le devis correspondant.

**ETUDE DEVIS CHANGEMENT COMPTEURS EAU**

Le conseil municipal après délibération accepte le devis de l'entreprise EIFFAGE pour le remplacement de compteurs d'eau rue d'ormoy pour un montant de 21 952.97 € et charge le maire de signer le devis correspondant.

**REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC**

Le conseil municipal après délibération, demande à France Télécom (Orange) une redevance d'occupation du domaine public soit 183.58 € et charge le maire des formalités nécessaires.

## **VOTE DES 4 TAXES LOCALES**

Le conseil municipal après délibération et à l'unanimité décide de ne pas augmenter les taux votés en 2021 à savoir pour 2023 :

- Taxe foncière (bâti) 38.98 %
- Taxe foncière non bâti 46.70 %
- Taxe d'habitation 20.48 %
- CFE 21.39 %

et charge le maire de signer l'état 1259.

## **AUTORISATION DE CAMPAGNE POUR SOUSCRIPTION A LA FONDATION DU PATRIMOINE**

Le conseil municipal décide de demander l'aide de la fondation du patrimoine pour subvenir aux dépenses concernant la toiture de la chapelle de Vorvigny sous forme de dons. Cette démarche permet à toutes personnes attachées à notre patrimoine d'y apporter une contribution financière : particuliers, entreprises, associations...

## **AVIS SUR LE PROJET DE REVISION DU SCHEMA D'AMENAGEMENT DE L'ARMANCON**

Monsieur le maire indique que la CCSA est consultée pour avis sur le projet de révision du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) du bassin versant de l'Armançon par la commission locale de l'eau. Après en avoir délibéré, le conseil municipal émet un avis favorable sur le projet du SAGE.

## **APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2022 DU RECEVEUR MUNICIPAL**

Le conseil municipal approuve les comptes de gestion 2022 (eau et commune) du receveur municipal qui correspondent aux écritures des compte administratifs 2022

## **APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2022**

Le conseil municipal après délibération accepte les comptes administratif qui présente pour le budget eau un excédent de clôture de 58264.66 € et décide d'affecter cet excédent à l'article 002 de la section de fonctionnement du budget 2023 et pour le budget communal un excédent de clôture de 174 275.60 € qui est affecté au 002 du budget communal 2023.

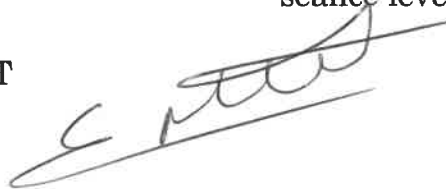
## VOTE DES BUDGETS 2023

Le conseil municipal après délibération vote le **budget eau** 2023 qui s'équilibre  
- en section de fonctionnement à la somme de 158 470.89 €  
- en section d'investissement à la somme de 110 128.10 €

Le conseil municipal après délibération vote le **budget communal** 2023 qui s'équilibre  
- en section de fonctionnement à la somme de 378 915.10 €  
- en section d'investissement à la somme de 154 857.67 €

séance levée 19 h 30

Le Maire : Emmanuel MATIVET



Le secrétaire de séance : Bernard THINEY

